REPUBLIQUE FRANCAISE

Canton de Ceton – Arrondissement de Mortagne-au-Perche

Val-au-Perche réunit les communes historiques de Gémages, L'Hermitière, Mâle, La Rouge, Saint-Agnan-sur-Erre et Le Theil-sur-Huisne

Fiche d'inscription au restaurant scolaire et petit déjeuner

Année scolaire 2023/2024

1er enfant : NOM : …… Prénom : ……..

ECOLE : …… CLASSE DE : ……

2ème enfant : NOM : …… Prénom : ……..

ECOLE : …… CLASSE DE : ……

3ème enfant : NOM : …… Prénom : ……..

ECOLE : …… CLASSE DE : ……

4ème enfant : NOM : …… Prénom : ……..

ECOLE : …… CLASSE DE : ……

Jour de la semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cantine (préciser si occasionnel ou régulier)			Accueils de loisirs : contacter la CdC		
Petits déjeuners					

Vous devez signaler **une semaine à l'avance** s'il y a une modification ponctuelle, ou fournir un certificat médical dans les 3 jours qui suivent l'absence de votre enfant. Cela permettra à la mairie de déduire les repas concernés de votre facture. Dans le cas contraire, le prix d'un repas réservé vous sera facturé.

Cette fiche de réservation est téléchargeable sur le site www.valauperche.fr

……

Je soussigné (e) …… certifie, avoir pris connaissance du règlement intérieur et des modalités d'inscription.

Le ……., à Val-au-Perche Signature :

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (EU2016/679), vous disposez de droits sur la collecte, le stockage et le traitement des données vous concernant. Ces droits concernent l'accès, la rectification, la suppression, la limitation du traitement, la portabilité, l'opposition de collecte et le retrait du consentement si vous changez d'avis. Pour exercer ces droits, vous pouvez envoyer un courriel à : accueil@valauperche.fr